

**Province de Québec**  
**Commission scolaire Western Québec**

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** tenue en mode hybride dans les bureaux de la Commission scolaire Western Québec au 15, rue Katimavik, le 28 février 2023, à 19 h.

**PRÉSENCES :** Le président Daly, les commissaires R. Boucher, Brushey, Cornforth, George, Giannakoulis, Goldsbrough, Graham, Labadie, Lyrette-Brennan, McCrank, Shaar, et les commissaires-parents Brennan, A. Boucher-Sharma, Fortier et Taylor.

**Personnel :**

Directrice des services complémentaires L. Falasconi  
Directrice des ressources financières M. Lupien  
Directeur des ressources matérielles P. Proulx  
Directrice adjointe des ressources humaines J. Svetec  
Responsable de l'application des règles contractuelles A. Gendron  
Agente administrative R. Vincent

Le directeur général M. Dubeau, le secrétaire général et directeur des ressources humaines G. Singfield, et la directrice générale adjointe et directrice de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle R. Ahern sont également présents.

**Participation publique :**

Mme Marisa Consolata Kemper et Mme Trina Lasch parlent de l'importance de la mise à jour de la politique C-14 au cours de la séance de participation publique.

- **Reconnaissance des terres**

Appel à l'ordre : 19 h 19

**C-22/23-108**

**Adoption de l'ordre du jour**

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHER-SHARMA  
PROPOSE QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts  
suivants :

- Point 10.1 – Commissaire coopté
- Point 10.2 – Commissaire coopté
- Point 10.3 – Organisation de la notification du public et de l'accès de ce dernier aux séances du conseil dans un environnement en ligne
- Point 10.4 – Rétroaction pour la firme Power Law

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-109**

**Approbation de procès-verbal**

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance tenue le 29 novembre 2022 soit approuvé tel que distribué avec la correction suivante :

- Résolution C-22/23-87 – Demande de dérogation – Contrat George Berwick Associates; ajouter une ligne stipulant le coût approximatif du contrat au montant de 30 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-110**

**Approbation du procès-verbal**

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance tenue le 31 janvier 2023 soit approuvé tel que distribué.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général**

Le directeur général présente un rapport verbal dans le cadre duquel :

- Le directeur des ressources matérielles, P. Proulx, fait une présentation sur le Lab-École.
- La directrice de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, R. Ahern, présente l'échéancier du Plan d'engagement vers la réussite.

**C-22/23-111**

**Rapport du Comité exécutif – 24 janvier 2023**

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2023 du Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-112**

**Rapport du Comité exécutif – 21 février 2023**

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 21 février 2023 du Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-113**

**Programme d'achats regroupés – Centre d'acquisitions gouvernementales – 2023-7529-50 – Assurances complémentaires**

ATTENDU QUE la CSWQ a besoin d'une couverture d'assurance complémentaire pour ce qui suit :

- Assurance contre les actes criminels
- Assurance responsabilité civile générale
- Assurance responsabilité civile pour établissements d'enseignement
- Assurance responsabilité civile pour dommages environnementaux
- Assurance automobile
- Assurance garage

ATTENDU QUE notre contrat actuel prend fin le 30 juin 2023;

ATTENDU QUE nos dépenses annuelles pour les couvertures susmentionnées s'élèvent à 150 000 \$;

ATTENDU QU'une demande de prix distincte sera également faite pour l'assurance contre les cyber-risques;

ATTENDU QUE la CSWQ peut participer au Programme d'achats regroupés par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'assurance;

ATTENDU QUE le contrat couvrira une période d'un an allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024, avec deux options d'une année supplémentaire chacune;

ATTENDU QUE, comme le propose sa résolution E-22/23-113, le Comité exécutif recommande au conseil d'approuver la participation de la CSWQ au Programme d'achats regroupés du CAG pour les assurances complémentaires et que le directeur des ressources matérielles soit autorisé à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution;

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil approuve la participation de la CSWQ au Programme d'achats regroupés du CAG pour les assurances complémentaires, et que le directeur des ressources matérielles soit autorisé à signer tous les documents requis pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-114**

**Autorisation à signer au nom de la Commission scolaire Western Québec**

IL EST RÉSOLU QUE :

Mme Martine Lupien, directrice des ressources financières, ainsi que Mme Nathalie Dagenais, coordonnatrice des ressources financières soient autorisées :

- à inscrire la Commission scolaire Western Québec aux fichiers de Revenu Québec dont le numéro d'enregistrement est le 883 1850 266;
- à gérer l'inscription de la Commission scolaire à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de la Commission scolaire à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de

l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

- à consulter le dossier de la Commission scolaire et à agir au nom et pour le compte de cette dernière, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, actuelles et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les administrateurs de la Commission scolaire Western Québec apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus :

---

Wayne Daly, président, signé à Gatineau le 28<sup>e</sup> jour de février 2023

---

Rhonda Boucher, vice-présidente, signé à Gatineau le 28<sup>e</sup> jour de février 2023

Étant donné que tous les administrateurs de la Commission scolaire Western Québec qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 28<sup>e</sup> jour de février 2023. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la Commission scolaire et en fait partie intégrante.

LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE QUE Martine Lupien, directrice des ressources financières, et Nathalie Dagenais, coordonnatrice des ressources financières, soient autorisées :

- à inscrire la CSWQ auprès de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la CSWQ à clicSÉQUR – Entreprises;

- à gérer l'inscription de la CSWQ à Mon dossier pour les entreprises (et tout ce que cela suppose);
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la CSWQ et à agir au nom et pour le compte de cette dernière, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, actuelles et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par téléphone, en personne, par la poste ou à l'aide des services en ligne.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-115**

**Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique – 12 janvier 2023**

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHER-SHARMA PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2023 du Comité de gouvernance et d'éthique, avec une correction au point 4.b.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-116**

**Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique – 9 février 2023**

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 9 février 2023 du Comité de gouvernance et d'éthique.

**C-22/23-117**

**Résolution de report pour une durée déterminée**

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE de reporter le rapport du 9 février 2023 du Comité de gouvernance et d'éthique à la séance ordinaire du 28 mars 2023 du conseil des commissaires.

Pour : 13

Contre : 1 (Taylor)

Abstention : 1 (George)

Motion adoptée

**C-22/23-118**

**Liste de politiques à réviser**

ATTENDU QUE le conseil a chargé le Comité de gouvernance et

d'éthique de dresser une liste recommandée de politiques qui ont besoin d'être examinées;

ATTENDU QU'il a été recommandé de réviser les politiques suivantes :

- C-4.1 Atmosphère exempte de drogues dans nos écoles et activités connexes
- C-5 Procédure de recours au Comité de discipline
- C-24 Contentions physiques
- C-26 Administration de médicaments en milieu scolaire
- C-31 Choc anaphylactique
- F-10 Comités d'entrevue

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité de gouvernance et d'éthique, les politiques suivantes soient envoyées pour révision :

- C-4.1 Atmosphère exempte de drogues dans nos écoles et activités connexes
- C-5 Procédure de recours au Comité de discipline
- C-24 Contentions physiques
- C-26 Administration de médicaments en milieu scolaire
- C-31 Choc anaphylactique
- F-10 Comités d'entrevue

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-119**

**Liste de politiques à modifier**

ATTENDU QUE le conseil a chargé le Comité de gouvernance et d'éthique de dresser une liste recommandée de politiques qui ont besoin d'être examinées;

ATTENDU QU'il a été recommandé de modifier les politiques suivantes :

- A-16 Gouvernance
- C-14 Sécurité dans nos écoles

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité de gouvernance et d'éthique, les politiques suivantes soient envoyées pour modification :

- A-16 Gouvernance
- C-14 Sécurité dans nos écoles

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-120**

**Rapport du Comité des ressources humaines – 2 février 2022**

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 2 février 2022 du Comité des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

- C-22/23-121**      **Rapport du Comité des ressources humaines – 23 janvier 2023**  
 LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2023 du Comité des ressources humaines.  
 Adoptée à l'unanimité
- C-22/23-122**      **Rapport du Comité de parents – 21 novembre 2022**  
 LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2022 du Comité de parents.  
 Adoptée à l'unanimité
- C-22/23-123**      **Rapport du Comité de parents – 23 janvier 2023**  
 LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2023 du Comité de parents.  
 Adoptée à l'unanimité
- C-22/23-124**      **Rapport du CCAS – 14 novembre 2022**  
 LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2022 du CCAS.  
 Adoptée à l'unanimité
- C-22/23-125**      **Rapport du Comité sur le transport scolaire – 17 janvier 2023**  
 LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2023 du Comité sur le transport scolaire.  
 Adoptée à l'unanimité
- C-22/23-126**      **Commissaire coopté**  
 LE COMMISSAIRE SHAAR PROPOSE QUE le conseil nomme **Mme Charlotte Commonda** au poste de commissaire coopté.  
 Pour : 14  
 Contre : 1 (Graham)  
 Abstention : 0  
 Motion adoptée
- C-22/23-127**      **Commissaire coopté**  
 LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE QUE le conseil nomme **M. Linton Garner** au poste de commissaire coopté.  
 Pour : 14  
 Contre : 1 (Graham)  
 Abstention : 0  
 Motion adoptée

**C-22/23-128**

**Autorisation d'envoyer le rapport de l'OQLF à la CSEM**

LE COMMISSAIRE BRUSHEY PROPOSE QUE le conseil autorise la CSWQ à envoyer une copie de son rapport de l'Office québécois de la langue française (OQLF) à M. Nick Katalifos, directeur général de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM), pour qu'il la transmette à la firme Power Law.

Adoptée à l'unanimité

**C-22/23-129**

**Levée de la séance**

LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE de lever la séance à 21 h 21.

Adoptée à l'unanimité